

Les débouchés professionnels

Le titulaire du diplôme peut envisager un poste dans une structure du secteur privé ou public pourvue d'un service de sécurité interne ou pour le compte d'une société prestataire de services de sécurité privée. Certaines certifications spécifiques peuvent permettre l'accès à d'autres emplois : le transport de fonds, la télésurveillance, la protection physique des personnes, la surveillance aéroportuaire, les équipes cynophiles ... Cette formation répond à l'exigence de professionnalisation demandée tant par les sociétés de service que par leurs clients. Les concours de catégorie C de la fonction publique lui sont ouverts.

Les exemples d'emploi

- Agent de sécurité qualifié ou confirmé
- Agent de sécurité prévention des vols
- Agent de sécurité opérateur SCT1 ou SCT2
- Surveillant de l'administration
- Gardien de prison
- Convoyeur de fonds



Le + du lycée Pompidou

Des mises en situations professionnelles avec des partenariats solides



LYCÉE GEORGES POMPIDOU

Certificat d'aptitude Professionnelle

Agent de Sécurité



351 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
34172 Castelnaud-le-Lez
Tél. : 04 67 02 99 10 • Fax : 04 67 02 99 32
lyc-pompidou-castelnaulez.ac-montpellier.fr
Mail: ce.0341921d@ac-montpellier.fr



Lycée Georges Pompidou
351 Av. de Lattre de Tassigny - 34172 Castelnaud-le-Lez
Tél. : 04 67 02 99 10 • Fax : 04 67 02 99 32
Site: <https://lyc-pompidou-castelnaulez.ac-montpellier.fr>



Lycée Georges Pompidou
351 Av. de Lattre de Tassigny - 34172 Castelnaud-le-Lez
Tél. : 04 67 02 99 10 • Fax : 04 67 02 99 32
Site: <https://lyc-pompidou-castelnaulez.ac-montpellier.fr>

Certificat d'aptitude professionnelle

Agent de Sécurité

Les métiers de la sécurité privée regroupent les professionnels qui proposent de multiples compétences aux organisations des secteurs privé et public afin d'assurer la protection des personnes, des biens et des informations. L'exercice du métier répond à des critères stricts de moralité.

La profession est régie par un Code de Déontologie paru au Journal Officiel du 11 juillet 2012. Les interventions de l'agent de sécurité s'effectuent dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à l'activité de la sécurité privée. Dans l'exercice de ses missions, l'agent de sécurité est en contact avec le public et avec le personnel présent sur le site sur lequel il travaille : il informe, il accueille, il dialogue pour faire respecter les règles et les consignes.

Recrutement

- Après la 3ème avec un dossier scolaire sans fait de discipline
- **Sur dossier de candidature**
- Après sélection à un entretien oral
- Éventuellement après un autre cursus.

Les qualités requises

- Sens du service
- Esprit d'équipe
- Patience et endurance
- Diplomatie
- Intégrité et loyauté
- Anticipation du risque

Points forts de la formation

- L'apprentissage des gestes de secours à la personne, l'utilisation des instruments techniques et technologiques liés à la sécurité.
- Une solide formation juridique

Caractéristiques

La formation s'articule autour de deux pôles :

- Un enseignement général, linguistique et juridique
- Un enseignement technique et professionnel accompagné de connaissances économiques et juridiques.

La formation permet également d'obtenir :

- La certification PSC1 (Premiers Secours Civiques niveau 1).
- L'équivalence de la certification SSIAP1 (Services de Secours Incendie et Assistance à Personne niveau 1).

Elle permet de développer les compétences et les savoir-faire nécessaires aux professionnels de la sécurité.

Disciplines générales

Français
Hist Géo
Mathématiques
Éducation civique
Sport
Sciences physiques et chimiques
Langues vivantes

Disciplines professionnelles

Prévention et dissuasion des actes de malveillance
Secours à la personne
Sécurité technique et incendie
Prévention et protection des biens et de l'environnement
Culture juridique

Périodes de formation en entreprise

14 semaines réparties sur les deux années

Poursuite d'études

Le CAP a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable en :

- Mention Complémentaire (MS sécurité civile et d'entreprise),
- Mention Complémentaire Sûreté des espaces ouverts au public,
- En Brevet Professionnel (BP Agent technique de Prévention de Sécurité) ou bien,
- En tant que Cadet de la République de la Police Nationale.

La poursuite de la professionnalisation est possible avec des Certifications Spécifiques.